



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
16 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement**  
**d'un environnement économique favorable à tous les niveaux**  
**à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion**  
**de l'intégration et de la coopération économiques**  
**Quatrième session**  
Genève, 24-26 février 2020  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable.
4. Adoption du rapport de la réunion.

### II. Annotations

#### Point 1

##### Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

#### Point 2

##### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

*Document(s)*

TD/B/C.I/MEM.8/10

Ordre du jour provisoire annoté



### Point 3

#### **La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable**

3. Le thème de la quatrième session de la réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 4 octobre 2018.

4. L'alinéa c) du paragraphe 38 du Maafikiano de Nairobi dispose que la CNUCED devrait « continuer de mener des travaux de recherche et d'analyse, en coopération avec les organes compétents, afin d'évaluer les incidences des réglementations financières mondiales sur les possibilités de financement de l'infrastructure ainsi que des microentreprises et des petites et moyennes entreprises », et l'alinéa t) du même paragraphe énonce que la CNUCED devrait « aider les pays en développement, en menant des travaux d'analyse et en élaborant des politiques, à mettre en place des mécanismes régionaux destinés à faciliter la mobilisation de ressources financières en faveur d'un développement équitable et durable provenant notamment des institutions financières internationales et du secteur privé ».

5. Les objectifs de développement durable (ODD) appellent un accroissement considérable et coordonné des investissements dans les infrastructures et dans d'autres facteurs de production essentiels à la transformation structurelle. Ces investissements, dont dépend la concrétisation des ODD et de la nouvelle donne écologique mondiale, nécessitent un financement suffisant et fiable, conjugué à une grande patience et à une vision à long terme. Les besoins de financement des pays en développement varieront au cours des dix prochaines années, mais même en prenant pour référence les estimations les plus conservatrices, il ne fait aucun doute que les instruments actuellement à la portée de ces pays ne suffiront pas.

6. Par conséquent, il est essentiel de réorienter les ressources vers l'investissement productif, en particulier dans les pays en développement. Depuis la crise financière mondiale de la fin des années 2000, les réglementations applicables aux opérations bancaires et financières ont été quelque peu durcies à l'échelle internationale, mais il est très largement admis que ces progrès seront insuffisants pour éviter, à l'avenir, une déstabilisation systémique des marchés financiers aux niveaux tant régional que mondial. En outre, il n'y a guère de signes d'un essor des investissements privés dans les infrastructures et les activités nécessaires à la réalisation des ODD, malgré toute l'attention portée à cette question dans divers milieux politiques et financiers. Ce constat renforce l'idée selon laquelle les investissements qu'exigent les ODD dépendent essentiellement de financements axés sur le long terme et sur le développement, qui doivent être dégagés par d'autres sources, en particulier par des acteurs publics et par les banques de développement. Il est de plus en plus important de réfléchir aux moyens par lesquels les banques publiques peuvent rapprocher les financements publics et privés selon des modalités plus favorables à l'investissement et moins coûteuses pour les États.

7. Les participants à cette session de la réunion d'experts pluriannuelle débattront des principales possibilités d'action à exploiter et des principales mesures à prendre, dans les conditions actuelles, pour mobiliser efficacement et durablement des ressources en faveur du développement. Ils devraient étudier en particulier les moyens par lesquels les pays peuvent accroître les investissements publics et attirer les investissements privés, y compris la contribution des instruments de financement mixte à la concrétisation de projets d'infrastructures à grande échelle ; le rôle facilitateur que certaines institutions et certains mécanismes nationaux et régionaux peuvent jouer dans la mobilisation de ressources en faveur du développement, l'accent étant mis sur les sources publiques et les banques de développement, notamment sur les banques centrales et les fonds souverains ; le rôle et les retombées de la titrisation dans le contexte de l'intensification des investissements ; le rôle et l'incidence des agences de notation ; les mécanismes et institutions d'intégration monétaire et financière à l'échelle régionale, et en particulier le rôle des réseaux de banques de développement nationales, régionales et multinationales. Enfin, les participants devraient discuter des mécanismes destinés à faciliter l'accès des microentreprises à un financement fiable, ainsi que des moyens d'éviter les crises du microfinancement par l'inclusion financière au niveau local.

*Document(s)*

TD/B/C.I/MEM.8/11 La mobilisation de ressources financières en vue d'un développement inclusif et durable

**Point 4**  
**Adoption du rapport de la réunion**

8. Le rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

Il est demandé aux experts de faire connaître, d'ici le 7 février 2020, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat d'ici au 21 février 2020.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Gül Unal ou à Diana Barrowclough, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED ; courriel : [gul.unal@unctad.org](mailto:gul.unal@unctad.org) ou [diana.barrowclough@unctad.org](mailto:diana.barrowclough@unctad.org).